cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Rheaume
https://www.cadre21.org/membres/e3df1bc20beba983d6c8a11e

Date d'obtention : 2023-11-27 14:46:57

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui vise à arrimer les interventions des différents partenaires pour faire en sorte que celles-cis soient cohérentes et aient le meilleur intérêt du jeune à coeur.
C'est un partenariat entre l'établissement d'enseignement, la police et le DPCP qui vise à intervenir rapidement et efficacement sur les situations de Sexto.
Ne jamais, en aucun cas, regarder les images en question.
Si nous croyons qu'il s'agit d'un cas malveillant - contacter la police le plus rapidement possible et ne pas questionner.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir un guide claire et précis sur les étapes d'intervention me permettra d'avoir davantage de confiance en moi lors de ces interventions. De plus, la clareté par rapport à quand et pourquoi prendre contact avec les partenaires (corps policier) aidera à expliquer aux jeunes / familles impliquées pourquoi cette étape doit être complétée (donc éviter le "pushback").

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les images concernées;
Confisquer le cellulaire à l'aide de la pochette lorsqu'il y a raison de croire que des images à caractère sexuel s'y retrouvent;
Ne pas utiliser la grille d'évaluation de l'incident auprès d'élèves instigateurs que nous croyons avoir commis un acte malveillant